

Règlement de la compétition du Paris Podcast Festival 2019

Dans le cadre de sa 2^{ème} édition, le Paris Podcast Festival organise une compétition officielle qui a pour but de récompenser les auteurs de podcast à travers la remise de 8 prix.

1. La compétition

Elle compte sept catégories et prévoit la remise des huit prix suivants :

- Prix du podcast de fiction
- Prix du podcast documentaire
- Prix du podcast de conversation
- Prix du podcast francophone
- Prix du podcast d'apprentissage
- Prix de la musique originale dans un podcast
- Prix du podcast de jeunesse
- Prix du public

Les six premiers prix sont décernés par un jury de professionnels. Le prix du podcast jeunesse est décerné par un jury composé exclusivement d'enfants.

Chacun de ces prix est doté de 3.000 euros par un partenaire du festival.

Le huitième prix, baptisé « prix du public », est décerné par un vote des auditeurs et des festivaliers parmi les podcasts en compétition, toutes catégories confondues. Les votes s'effectueront en ligne sur une plateforme indépendante et sécurisée dont le lien sera disponible sur le site du festival à partir du 1er octobre 2019. Les votes se dérouleront du mardi 1er octobre 2019 (12h00) au samedi 19 octobre 2019 (20h00). Chaque auditeur ou festivalier ne peut voter qu'une seule fois. Ce prix est lui aussi doté de 3.000 euros par un partenaire du festival.

2. Le déroulement de la compétition

La compétition se déroule en deux temps :

- Une phase de sélection des candidats
- Une phase d'attribution des prix aux lauréats

La phase de sélection est confiée à un comité indépendant et paritaire qui a pour mission de sélectionner cinq podcasts dans chacune des sept catégories de la compétition.

La liste des podcasts sélectionnés par le comité sera rendue publique avant la fin du mois de septembre 2019.

L'attribution des prix, à l'exception du prix jeunesse et du prix du public, est confiée à un jury de professionnels dont la composition sera annoncée ultérieurement.

L'annonce de l'ensemble des lauréats, y compris ceux du prix jeunesse et du prix du public, aura lieu lors de la cérémonie de clôture du festival le dimanche 20 octobre 2019 à la Gaîté Lyrique.

3. L'inscription à la compétition

L'inscription à la compétition se fait uniquement en ligne, sur le site du festival à l'adresse www.parispodcastfestival.com

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 1er juillet 2019 (12h00) au dimanche 21 juillet 2019 (12h00).

Les candidats doivent :

- Remplir le [formulaire d'inscription](#)
- Fournir un justificatif d'identité
- Valider leur participation

4. Les critères de candidature

- Les candidatures sont nominatives et considérées comme étant le seul fait des auteurs.
- Pour la catégorie « musique originale dans un podcast » l'auteur qui s'inscrit est le compositeur de la musique.
- Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule œuvre, c'est-à-dire qu'un seul épisode d'un même podcast, par catégorie.
- Mais un même auteur peut toutefois présenter plusieurs œuvres provenant de podcasts différents, à raison d'une seule œuvre par catégorie.

Ainsi un podcaster peut théoriquement déposer six candidatures, consistant en six épisodes, appartenant à six podcasts différents, chacun réparti dans une des six catégories suivantes : fiction, documentaire, conversation, musique originale, jeunesse et apprentissage.

Il n'est donc pas possible de soumettre des épisodes différents d'un même podcast dans plusieurs catégories.

La seule exception possible concerne la catégorie de la musique originale dans un podcast. Dans ce cas, un même épisode, ou deux épisodes différents d'un même podcast, peuvent être présentés deux fois à la compétition : une fois du fait de son auteur, dans l'une des cinq catégories suivantes : fiction, conversation, documentaire, apprentissage, jeunesse, et une fois du fait du compositeur de la musique originale, dans la catégorie musique originale.

- Dans le cas de podcast faisant appel à des auteurs différents pour chaque épisode, les candidatures pour ce podcast, sont limitées à trois auteurs différents.

- L'oeuvre déposée pour la compétition consiste en un épisode de podcast. Il appartient donc au candidat de choisir l'épisode qui lui semble le plus représentatif de son podcast. Ne seront pas prises en compte les candidatures proposant une « saison » de plusieurs épisodes ou une « collection » de plusieurs épisodes.
- L'oeuvre ou l'épisode proposé doit avoir été diffusé pour la première fois entre le 1er juillet 2018 et le 20 juillet 2019. L'oeuvre doit appartenir à un flux, ou à un fil, ou à une « collection », ou à une « saison » dans laquelle au moins trois épisodes ont été diffusés entre le 1er juillet 2018 et le 20 juillet 2019. L'oeuvre proposée peut faire partie de ces trois épisodes.
Ainsi ne seront pas prises en compte les oeuvres unitaires, totalement séparées d'un flux de publication régulier.
- Les candidats de nationalité étrangère s'inscrivent exclusivement dans la catégorie « podcast francophone ». Les candidats bi-nationaux choisissent de concourir ou bien dans l'une des six catégories de la compétition française, ou bien dans la catégorie francophone.
- Pour qu'une candidature soit prise en compte, il convient de respecter les modalités précisées dans la rubrique « inscription ».

5. Les catégories

Il est conseillé à chaque candidat de choisir avec soin la catégorie dans laquelle il souhaite participer à la compétition. Ce choix est de sa seule responsabilité.

Catégorie podcast de fiction : elle concerne toutes les oeuvres fictionnelles, qu'il s'agisse d'adaptations ou de créations originales.

Catégorie podcast documentaire : elle concerne toutes les œuvres documentaires telles que les reportages, enquêtes, entretiens personnels ou témoignages visant à illustrer un événement ou une période historique, une expérience individuelle, un phénomène de société ou un fait d'actualité.

Catégorie podcast de conversation : elle concerne tous les podcasts de discussion entre plusieurs intervenants sur un sujet de leur choix ainsi que les podcasts d'interview.

Catégorie podcast d'apprentissage : elle concerne tous les podcasts destinés à la transmission d'un savoir scientifique, historique, économique, technique, etc. ainsi que tous les podcasts traitant du développement personnel, du bien-être, ou des stratégies professionnelles etc....

Catégorie musique originale dans un podcast : elle concerne tous les podcasts qui intègrent une musique originale, c'est-à-dire composée spécialement pour le podcast. Cette musique peut être soit la musique d'un générique d'introduction, soit une musique d'illustration ou d'accompagnement du propos.

Catégorie podcast jeunesse : elle concerne les podcasts conçus plus explicitement à destination des enfants et des jeunes adolescents. Il peut s'agir de fictions, de documentaires, de conversations, d'apprentissage.

Catégorie podcast francophone : elle concerne tous les podcasts en langue française réalisés par des candidats étrangers. Il peut s'agir de fictions, de documentaires, de conversations, d'apprentissage, de musique originale dans un podcast ou de créations à destination de la jeunesse.

6. Le format des œuvres proposées

La durée des œuvres proposées ne peut être inférieure à une minute. Aucune durée maximale n'est imposée.

Pour les œuvres dont la durée est inférieure à cinq minutes, une exception est faite afin de permettre au jury de se forger une appréciation plus précise de la qualité du travail proposé : les candidats peuvent, dans ce cas particulier, déposer un maximum de trois œuvres.

7. Le comité de sélection

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas retenir une candidature qui ne respecterait pas les conditions du règlement.

Le comité de sélection est souverain dans ses décisions.

8. Les conditions du copyright

Les candidats demeurent propriétaires des droits liés à leurs œuvres.

Pour les besoins de la compétition et pour la promotion du festival, les candidats dont les œuvres auront été sélectionnées pour la compétition, autorisent à titre gratuit, leur diffusion dans tout territoires (droits monde), sur le site du festival ainsi que sur les sites et les plateformes des partenaires du festival, pendant une durée allant de la date du dépôt du fichier jusqu'au 1er octobre 2020.

Les candidats garantissent le Paris Podcast Festival, l'association Les Écouteurs, la Gaîté Lyrique et tous les partenaires du festival contre tout recours de tiers.

